

COTRAITANCE / SOUS-TRAITANCE DANS LES MARCHÉS PUBLICS



PUBLIC : toute personne amenée à soumissionner à des Marchés Publics en tant que mandataire ou en tant que cotraitant, ainsi qu'à toute personne faisant appel à de la sous-traitance

PRÉ-REQUIS

Connaissances basiques des marchés publics

OBJECTIFS

Permettre aux participants de maîtriser les règles qui s'appliquent à la cotraitance versus celles qui s'appliquent à la sous-traitance

- Maîtriser les concepts de cotraitance et de sous-traitance
- Savoir candidater avec des cotraitants
- Savoir candidater avec des sous-traitants
- Maîtriser les différents cas de cotraitance et leurs implications juridiques
- Savoir gérer les difficultés liées à la cotraitance et celles liées à la sous-traitance
- Savoir déclarer une modification de sous-traitance ou un nouveau sous-traitant en cours d'exécution

DURÉE / MODALITÉS / FORMATEURS

En présentiel : sur une journée de 7 h (3 h 30 le matin, déjeuner, 3 h 30 l'après-midi)

En distanciel : sur 2 demi-journées de 3 h 30 chacune

- Cette formation est délivrée en mode mutualisé
- Elle peut être réalisée en mode INTRA
- La formation se déroule en petits groupes de 2 personnes (minimum) jusqu'à 12 personnes
- Nos formateurs sont des juristes de profession, praticiens de la Commande Publique avec au minimum 10 années d'expérience

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Explications détaillées sur le contexte réglementaire qui régit la cotraitance, respectivement, la sous-traitance

- Projection à l'écran du support de formation
- Étude des principaux documents administratifs
- Analyse de cas concrets
- Questions / réponses

CONTENU

RAPPEL DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- Cotraitance vs sous-traitance
- Implications juridiques, financières et organisationnelles
- Les différentes possibilités offertes par la cotraitance
- Les documents à produire dans les différents cas

LA RÉPONSE EN GROUPEMENT

- Comment s'organiser
- Quels documents produire pendant la phase de passation

ÉTUDE DE CAS

- Défaillance d'un cotraitant en groupement solidaire
- Défaillance d'un cotraitant en groupement conjoint avec mandataire solidaire
- Défaillance d'un cotraitant en groupement conjoint avec mandataire non solidaire
- Défaillance d'un sous-traitant
- Modification des conditions de sous-traitance

GESTION DES CONTENTIEUX

- Questions / réponses

TARIFS ET HORAIRES

- Présentiel : 850 € HT (09h00-12h30 / 13h30-17h00)
- Distanciel : 750 € HT (14h00-17h30)

NB : les horaires indiqués sont ceux de métropole



**Questionnaires
d'évaluation**



**Validation des
acquis**



**Supports de
de formation**



**Certification de
réalisation**